

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

Préavis municipal n° 19/2018

Réfection des classes et de l'enveloppe du Collège de Prazqueron

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

La Commission des finances (ci- après la COFIN) constituée de :

- son Président : Philippe Muggli
- ses membres : Simon Lob, Ornella Morier, Philippe Noël, Philippe Urner

s'est réunie le 30 avril 2018 (Ornella Morier et Philippe Noël excusés) en présence de la Municipalité (M. Luigi Mancini excusé) et de M. Olivier Lyon (architecte). Nous les remercions pour leurs explications et réponses à nos questions.

La COFIN s'est encore réunie le 8 mai (Philippe Urner excusé) afin de statuer et rédiger son rapport.

Préambule :

Le collège de Prazqueron a été construit en 1968. Après un demi-siècle d'exploitation, voici venu le temps d'opérer une réfection conséquente.

En 2008, au moment de l'étude au sujet de la rénovation de la salle polyvalente et de la salle de gym de Prazqueron, une analyse de résistance sismique du collège avait démontré que le bâtiment ne répondait plus aux normes parasismiques. En tenant compte de cela, et dans le cadre du projet de construction d'un nouveau bâtiment scolaire, l'expert sismologue avait recommandé de démolir ce complexe. Suite au retrait par la Municipalité, en septembre 2016, du préavis sur la mise en place d'un concours d'architecture, de nouvelles études sismologiques ont été menées pour déterminer si le collège pouvait encore durer une dizaine d'années. Ces études ont abouti à la conclusion qu'en tenant compte à la fois de nouvelles normes parasismiques et d'un calcul de risques sur 10 ans, le collège de Prazqueron pouvait voir son exploitation prolongée. Grâce à cette heureuse conclusion, la Municipalité peut nous proposer aujourd'hui ce préavis.

Il est à noter que des études en vue du remplacement du collège de Prazqueron devront être initiées dans sept ans environ, afin de pouvoir bénéficier d'un nouveau bâtiment à l'horizon 2028.

Analyse

Vu la vétusté du bâtiment, il apparaît tout à fait pertinent et recommandé de le rénover. Nous avons passé en revue les différents secteurs d'intervention et voici quelques points que nous souhaitons mettre en avant :

- La chaudière à mazout datant de 1986 (!), elle doit être remplacée, car elle n'est pas en bon état et peut tomber en panne à tout instant. D'autre part, une chaudière moderne à condensation peut réaliser une économie significative de mazout d'environ 4'000 CHF/an.
- Toutes les façades latérales (500 m²) seront isolées et recouvertes de tuiles "Eternit Clinar®". Cette solution présente le meilleur rapport prix/performance.
- Le montant des honoraires paraît relativement élevé. Toutefois, ce montant peut se justifier, car il comprend : trois appel d'offres pour chaque prestation, études de variantes, demandes d'autorisations et de subventions, bilan thermique complet,

géomètre, surveillance des travaux. Il est à relever que les honoraires de l'architecte sont basés sur les normes SIA avec un tarif préférentiel pour la commune de Romanel (-15%), à savoir 125.- CHF/par heure avant rabais (hors taxes).

- les critères d'adjudication seront principalement basés sur les prix et la localisation des entreprises.
- Nous avons pris note que ces travaux n'engendreront pas de variations significatives dans les frais d'entretien annuels du bâtiment.

Position de la COFIN :

La COFIN soutient ce projet de réfection du collège de Prazquéron. Au vu du contenu du préavis et de la discussion avec la Municipalité, nous pensons que cette solution paraît tout à fait indiquée, financièrement parlant, compte tenu de la planification des nouvelles constructions scolaires et parascolaires prévues pour notre village.

Conclusion :

Etant donné les éléments ci-dessus, la COFIN adopte à l'unanimité de ses membres le préavis n° 19 / 2018 et vous invite, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, à prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

- vu le Préavis municipal N° 19 / 2018, adopté en séance du 16 avril 2018;
- ouï le rapport de la Commission des finances;
- ouï le rapport de la Commission technique chargée d'étudier cet objet;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

d é c i d e

- d'accepter le préavis municipal no 19 / 2018 tel que présenté;
- d'accorder un crédit de **Fr. 550'000.- TTC** pour la réfection des classes et de l'enveloppe du Collège de Prazquéron;
- d'autoriser la Municipalité à financer ce montant par prélèvement sur la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédit disponibles;
- d'autoriser l'amortissement de cette dépense sur une durée de 10 ans.

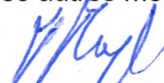
Romanel-sur-Lausanne, le 8 mai 2018

Le rapporteur :



Simon LOB

Les autres membres :



Philippe MUGGLI
Président



Ornella MORIER



Philippe NOËL



Philippe URNER